

DECLARATION PREALABLE

CAPD DU 11 MARS 2013

Matthieu DROUHIN



Cette CAPD se tient alors que la question des rythmes scolaires est au cœur des débats. Les maires souhaitant appliquer la réforme dès la rentrée 2013 viennent de faire remonter leur décision au Conseil Général. Le SE-Unsa rappelle son attachement à ce que les conseils d'école puissent exprimer et faire entendre leur avis. Cette réforme ne doit pas se faire sans eux !

La demande du SE-Unsa a été entendue, le ministre de l'Education Nationale a accepté de dégager du temps pour les enseignants sur les heures d'animation pédagogique et d'aide personnalisée. Il a permis également la généralisation de la mise en place de comités de suivi départementaux. C'est pourquoi le SE-Unsa de Côte d'Or vous a adressé un courrier pour que ces comités puissent être mis en place le plus rapidement possible.

Nous souhaiterions Madame la Directrice académique que vous soyez particulièrement vigilante et attentive aux écoles et collègues qui devront mettre en œuvre les nouveaux rythmes à la rentrée prochaine. Le choix d'appliquer les nouveaux rythmes à la rentrée prochaine doit être effectué dans le mois qui vient, mais les modalités de sa mise en œuvre doivent être réfléchies et mesurées, ce ne doit pas être précipité. Faites confiance au professionnalisme des enseignants. On ne saurait accepter que les choix soient guidés uniquement par des questions budgétaires.

Avant d'en venir aux points spécifiques à l'ordre du jour de cette CAPD, nous tenions à signaler la communication tardive de certains documents. Nous ne remettons pas en cause le travail et les efforts des personnels de l'administration. Nous demandons qu'à l'avenir les délais puissent être respectés afin que cela n'entrave pas nos missions de commissaires paritaires. Nous souhaitons également recevoir individuellement nos convocations dans notre boîte mail professionnelle comme cela se faisait à l'accoutumé et en CTSD.

En ce qui concerne le passage à la Hors Classe, le contingent pour les professeurs des écoles reste encore insuffisant. Pour le SE-Unsa, qui revendique l'unification progressive des catégories d'enseignants, cette situation est inacceptable et injuste. L'augmentation du nombre de passages est le fil rouge du SE-Unsa depuis la création du corps de professeurs des écoles. La grande majorité d'entre eux est privée d'accès à ce grade pourtant essentiel pour le traitement de fin de carrière comme pour la pension qui en découle. Aujourd'hui de 2%, le ratio est le plus bas de toute la Fonction publique.

Le SE-Unsa veut un engagement le portant au même niveau que les autres corps d'enseignants.

Le SE-Unsa regroupe tous les enseignants et personnels d'éducation, de la maternelle au lycée, autour de son projet commun pour l'École où chacun de ses niveaux requiert des compétences aussi spécifiques que complexes. Les différences de considération sont insupportables.

Alors que les questions de revalorisation sont sur la table, l'accès à ce grade constitue une vraie perspective de carrière aussi déterminante pour le traitement d'actif que pour la future pension. La réforme des retraites en a encore accru l'enjeu.

Cette situation a été dénoncée lorsque le SE-Unsa21 et l'Unsa Education de Côte d'Or ont été reçus en audience par le cabinet du ministre à Dijon, le jeudi 14 février. Lors de cette entrevue, le conseiller de Mr Peillon nous a affirmé que cette situation serait discutée. Gageons que cette injustice sera réparée dans un avenir le plus proche possible.

Cette CAPD traite également de la liste d'aptitude direction. C'est l'occasion de rappeler la situation de la direction d'école. Le SE-Unsa a réalisé une enquête sur la direction d'école nommée DUER (Document Unique d'Évaluation des Revendications des directeurs d'école) dont les résultats ont permis de révéler une dégradation des conditions de travail et une réelle souffrance. Le SE-Unsa a appris que la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire du ministère avait mis en place un groupe de travail interne sur la direction d'école alors que des discussions sur ce dossier sont annoncées pour le second semestre 2013.

Le SE-Unsa trouve plutôt judicieux que le nouveau ministère fasse l'état des lieux. Il pourra mesurer par lui-même comment l'empilement des demandes, la complexification des missions et l'accroissement des attentes ont transformé la fonction en un métier impossible. Il faudra surtout qu'il en tire les conséquences : clarifier les missions, raisonner les demandes, donner les moyens d'y répondre, reconnaître les personnels. Sans cela, il se priverait, de fait, du concours d'acteurs pourtant incontournables pour réussir la Refondation.

Quant aux **postes adaptés et aux postes aménagés**, le SE-UNSA renouvelle sa demande que l'offre soit à la hauteur des besoins. Il semble que cette année toutes les demandes nécessitant un de ces dispositifs ont été acceptées. Cependant, nous souhaitons que si des situations tardives se faisaient connaître, elles puissent être traitées favorablement dans le cas où elles seraient indispensables.

Les collègues qui demandent ces postes se retrouvent malheureusement trop souvent dans des situations qui deviennent ingérables. A une époque où l'on sait que les carrières seront plus longues, cette demande du SE-UNSA va dans le même sens que ses revendications concernant les aménagements de fin de carrière.

En ce qui concerne les **candidatures aux formations CAPA-SH**, le SE-UNSA avait interpellé le ministère en janvier à ce sujet. Notre syndicat avait fait part de ses inquiétudes quant au peu de départs en formation E et F envisagés. L'avenir même de ces 2 options est toujours incertain et remet en question celui des RASED.

L'absence de départ en formation CAPA-SH en option E et G, ces dernières années dans le département, a servi de prétexte à la fermeture de nombreux postes RASED. Sur le terrain de nombreux RASED n'attendent qu'à être complétés par des personnels formés. Un RASED, c'est bien un psychologue, un maître E et un maître G. Ainsi la faible dotation des RASED et l'absence de départs en formation risquent d'aboutir à leur disparition.

Le ministre est dans l'attente du rapport commandé à l'Inspection Générale sur l'avenir des RASED. Dans le même temps, nous attendons la mise en place du groupe de travail annoncé au Sénat sur « les évolutions nécessaires dans le fonctionnement des RASED pour leur redonner toute leur place dans le système éducatif. »

Une clarification sur l'avenir des RASED est urgente. Il est grand temps qu'ils retrouvent les moyens d'aider efficacement, sur tout le territoire, les enfants qui en ont le plus besoin. Et un nombre de départs en stage à la hauteur des besoins est indispensable pour cela.

Le SE-Unsa de Côte d'Or avait demandé un état des lieux sur les postes de l'ASH. Nous ne l'avons toujours pas obtenu. Même si nous n'avons pas les chiffres précis sur le nombre de postes ASH occupés par des personnels non spécialisés, nous savons que le département a un réel besoin de formation spécialisée.

Les seuls départs en formation CAPA-SH option D ne peuvent nous satisfaire. Les six départs annoncés sont dans la continuité de ce qui se faisait auparavant. Pourtant le gouvernement avait montré une intention de relancer la formation des maîtres. Même si des efforts ont été faits pour la formation initiale, elle doit s'accompagner d'un retour à la formation continue et notamment les départs en CAPA-SH.

Enfin, concernant l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles, le SE-UNSA souhaite que l'ensemble des demandes soit satisfait.